

AVIS PUBLIC

**Relatif à une consultation publique
Règlement numéro 2026-404 modifiant le règlement numéro 2023-358 sur la
démolition d'immeubles de la Municipalité d'Upton**

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée que:

Lors d'une séance tenue le 3 mars 2026 le conseil a donné un avis de motion et de dépôt du projet de règlement numéro 2026-404 modifiant le règlement numéro 2023-358 sur la démolition d'immeubles de la Municipalité d'Upton

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi le 7 avril 2026 à 18H45** à la salle du conseil situé au 810, rue Lanoie à Upton.

Ce projet de règlement numéro 2026-406 prévoit que toutes les fonctions qu'attribue la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à un comité de démolition seront désormais exercées par le conseil municipal

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, durant les heures d'ouvertures de celui-ci, ou sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://www.upton.ca/reglements-municipaux/>

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9e jour du mois de mars de l'an 2026.



Lyne Rivard,
Directrice générale
et greffière-trésorière

Certificat de Publication


Projet de règlement 2024-392 intitulé

« Règlement numéro 2026-404 modifiant le règlement numéro 2023-358 sur la démolition d'immeubles de la Municipalité d'Upton. »

Je soussignée, Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Upton certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 9H00 et 16H30 ce 9^e jour du mois de mars 2026 à chacun des endroits suivants, à savoir:

- au bureau municipal;
- sur le site internet;

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9^e jour du mois de mars de l'an 2026.



Lyne Rivard,
Directrice générale
et greffière-trésorière